

# REGLES LOCALES – Golf de Charmeil

Ces règles locales complètent les règles locales permanentes des épreuves fédérales et annulent toutes autres règles locales préexistantes.

## Limites du parcours

En l'absence de ligne blanche, le hors limite est défini par les piquets blancs, les poteaux et supports de la barrière électrique anti-sangliers, les clôtures et les murs.

En cas de présence de plusieurs éléments de limite, c'est l'élément le plus près du parcours qui définit les limites du parcours.

Suppression de la règle E 5.

## Condition anormale du parcours (Règle 16.1)

Les chemins avec un revêtement artificiel.

Les zones dénudées sur les greens.

**Trou 4** : L'ensemble « Sortie de drain, pierre et fairway non tondu ».

**Trou 5** : La zone sous le pylône, délimitée par ses pieds.

**Trou 18** : les sorties de drain

## Zone de jeu interdit - Condition anormale du parcours (Règle 16.1f)

Les massifs de fleurs sont à la fois des zones de jeu interdit et des terrains en réparation.

## Zone à pénalité (Règle 17.1)

**Trou 18** : Le mur de soutènement du green ne fait pas partie de la zone à pénalité.

## Barrière électrique anti-sangliers

Si la balle d'un joueur repose sur le parcours et à moins de deux longueurs de club de la barrière électrique anti-sangliers, il peut, sans pénalité, se dégager selon la Règle 16.1, en utilisant comme point de référence, le point qui est à deux longueurs de club de la barrière électrique et à une distance identique du trou.

## Lignes électriques

Si la balle d'un joueur frappe une ligne ou un câble aérien, le coup ne compte pas. Le joueur **doit jouer** une balle sans pénalité de l'endroit où le coup précédent a été joué conformément à la Règle 14.6.

Balle placée (Page 137)

## Placer la balle

De manière générale on place la balle à une longueur de carte sauf décision du Comité d'Epreuve.

Quand la balle d'un joueur repose sur une partie de la zone générale tondu à hauteur de fairway ou moins, le joueur peut se dégager gratuitement une seule fois en plaçant la balle d'origine ou une autre balle et en la jouant, de cette zone de dégagement :

- Point de référence : l'emplacement de la balle d'origine.
- Dimension de la zone de dégagement mesurée à partir du point de référence : une longueur de carte de score, depuis le point de référence, **mais** avec ces limitations :
- Restrictions sur la zone de dégagement :
  - Ne doit pas être plus près du trou que le point de référence.
  - Doit être dans la zone générale.

En procédant selon cette Règle Locale, le joueur doit choisir un emplacement pour placer la balle et utiliser les procédures pour replacer une balle selon les Règles 14.2b (2) et 14.2e.